



PROVINCE HAINAUT
Arrondissement de Mons

Service urbanisme.
065/717.317

rue Fr. Dorzée, 3
7300 Boussu

Boussu, le 22/04/2024

Etude du Notaire DIROSA Jeanine Successeur du
Notaire LEMBOURG
Rue de Valenciennes , 106

7301 Hornu

Objet : Renseignements notariaux.

N/Réf. : 128-2024

Agent traitant : Eva Kirkoudis.

eva.kirkoudis@boussu.be

Vos réf. : 2024-0005/001-GDM

Concerne : articles D.IV.99 et D.IV.100 du CoDTbis et R.IV,105-1.

INFORMATIONS NOTARIALES Formulaire

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 15/03/2024 relative à un bien sis Rue [REDACTED] à 7300 Boussu, sur une parcelle cadastrée division 1, section A n°854D2, 854F2, 1349R5 et appartenant à [REDACTED].

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT bis et R.IV.105-1 :

Le bien est situé en - zone d'habitat- zone d'habitat- zone d'habitat au - plan de secteur de Mons-Borinage- plan de secteur de Mons-Borinage- plan de secteur de Mons-Borinage approuvé par arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 9 novembre 1983 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Le bien A854F2 est situé en zone de construction d'habitat fermé, zone commerciale et zone de cours et jardins ;

Le bien A854D2 est situé en zone de construction d'habitat fermé et zone commerciale ;

Le bien 1349R5 est situé en zone de construction d'habitat fermé, zone de construction d'annexes et zone de cours et jardins au SOL CENTRE DE BOUSSU (Centre de boussu) (7 II) approuvé par Arrêté ministériel le 18/09/1989 - 10/53014/7.2

Le bien en cause a fait l'objet d'un ou plusieurs permis d'urbanisme délivré(s) après le 01/01/1977 ;

- Permis d'urbanisme n° 58/94HIST-1994/507832 - Octroi Collège le 04/07/1994 visant à Reconstruction d'annexes

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 01/01/1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ;

- Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de classe 3 ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ;
Le bien en cause a fait l'objet d'un(e) ou plusieurs renseignements notaire et/ou division de bien ;
- Division de bien et/ou renseignement notaire n°042-20132013/2899 En cours le visant à Renseignements notariaux

 - Division de bien et/ou renseignement notaire n°043-20132013/2900 En cours le visant à Renseignements notariaux

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ;
Le bien est situé en zone égoûtable.
Le bien n'est pas en zone de protection.

Remarques

- En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
 - le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires :
- **S.W.D.E.**, digue de Cuesmes, 29, à 7000 MONS.
- **ENGIE**, avenue du Parc d'Aventures Scientifique, n° 1, à 7080 FRAMERIES.
- **IDEATEL**, rue de Pâturages, 74, à 7390 QUAREGNON.
- **PROXIMUS**, rue Thomas Edison, 1, à 7000 MONS

Informations complémentaires

- pas de plan ou projet de plan de remembrement :
- le bien n'est pas repris dans le périmètre d'un site Natura 2000
- le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance du service des eaux
- pas de plan d'alignement
- le bien n'est pas grevé d'une emprise souterraine de canalisation
- le bien n'est pas situé dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau
- le bien n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- le bien n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée
- aucun règlement général sur les bâtisses en site rural n'est applicable pour la parcelle
- pas d'inscription sur la liste de sauvegarde
- pas de bien classé (art.196)
- le bien n'est pas localisé dans un site archéologique (art. 233)
- pas d'arbre ou haie remarquable
- pas de plan ou projet de plan d'expropriation
- le bien n'est pas grevé d'une servitude urbanistique
- aucun permis de location n'a été délivré pour ce bien
- aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour
- il n'existe pas de certificat de patrimoine pour ce bien

- le bien n'a pas fait l'objet d'une certificat de performance énergétique
- le bien n'est pas situé sur un site karstique

Nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collège,

La Directrice Générale,

Madicken DEHAM.

Pour le Bourgmestre,
par délégation,

M. VACHAUDEZ.
Echevin de l'Urbanisme.